

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

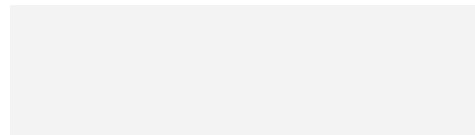
AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT DE VÉRIFICATION DU PROCESSUS D'ATTRIBUTION DE CONTRATS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le maire Denis Lapointe fait lecture au conseil de la communication que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a adressée aux membres du conseil relativement au processus d'attribution des contrats de la municipalité et dépose devant ce conseil le rapport de vérification concernant le processus suivi des recommandations formulées dans le rapport de vérification de février 2011 par la municipalité pour l'attribution des contrats préparé par M^{me} Magaly Lavoie, Service de la vérification du MAMOT, en date de novembre 2015. Lesdits documents sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau et également dans le site Internet de la Ville au www.ville.valleyfield.qc.ca et celui du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au www.mamot.gouv.qc.ca.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 16 décembre 2015.



Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier